La rigole de Favreuse retrouve ses **bornes historiques**

Un beau spectacle attendait, fin 2011, les promeneurs qui empruntaient le chemin le long de la rigole de Favreuse. Trois bornes du domaine royal, oubliées là depuis de longues années, ont été sorties de terre par les services techniques municipaux.

Beau résultat pour la commission environnement, à la recherche des bornes présentes sur le territoire de la commune et pour les services techniques, toujours très disponibles. Les investigations menées depuis de longs mois ont permis de retrouver ces trois bornes et d'organiser leur rehaussement, afin de les protéger des agressions des engins de travaux ou des tondeuses et de mettre en valeur ces précieux éléments du patrimoine historique de Saclay.

Les investigations se poursuivent pour tenter de découvrir et mettre en valeur d'autres bornes sur le territoire de Saclay. Opération difficile car aucun relevé très précis, récent ou ancien, de la position d'origine des bornes n'a encore pu être identifié et consulté.

Trois bornes, encore en bon état, ont, elles, connu des fortunes diverses. L'une d'elles s'est vue affublée d'une plaque commémorant le jumelage de Saclay avec Ballincollig et deux autres ont été placées à l'entrée du centre Loisirs et Culture. Il est malheureusement possible que d'autres bornes aient disparu.

Les bornes du domaine royal

Au fil des promenades sur le Plateau de Saclay, on découvre des bornes pour la plupart ornées d'une fleur de lys et d'autres d'une couronne royale.

On trouve aussi des petites bornes, gravées d'un P ou d'un S (et aussi D, E, G, L) ; leur âge et leur destination ne sont pas connus avec certitude. L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'elles indiqueraient des limites de paroisses et/ou de propriétés.

À quoi servaient-elles ?

Ces bornes ont été implantées pour délimiter les parcelles occupées par le réseau hydraulique, dit des "étangs inférieurs", mises en place entre 1681 et 1687 sous Louis XIV.

Ce réseau alimentait les fontaines et jets d'eau des jardins du château de Versailles via l'aqueduc de Buc. Le réseau des "étangs inférieurs" a nécessité l'aménagement ou le creusement de sept étangs, de plus de 50 kilomètres de rigoles et d'environ 9,5 kilomètres d'aqueducs souterrains ; ces ouvrages ont été créés ou agrandis sur des terrains achetés (sans refus possible) par la couronne à leurs propriétaires initiaux.

Pour délimiter ces terrains et tenter de mettre fin aux nombreux litiges intervenus ensuite – il était interdit d'exploiter le domaine royal sans autorisation ou d'y pénétrer –, il fut décidé d'en

Deux bornes en parfait état de conservation comme le montre cette photo qui présente la borne située dans l'axe de la mare du Tonkin près de la chapelle. Malheureusement, la borne située à quelques mètres du pont de la rue de Vauboyen est en mauvais état.

matérialiser les limites par la mise en place de bornes.

Ces bornes en grès sont imposantes par leur poids et leur taille (de 90 centimètres à 1,40 mètre dont 50 centimètres environ hors de terre), destinés à dissuader les tentatives de déplacement ou d'élimination.

Quand ont-elles été mises en place ?

Les premières bornes posées (fleur de lys) étaient en nombre insuffisant, il en aurait fallu quatre ou cinq fois plus pour obtenir un bornage efficace et empêcher les litiges.

Un édit de Louis XV prévoit ensuite que les limites des terrains seront marquées par des bornes de distance en distance et à tous les endroits qui seront nécessaires. Elles seront placées à tous les angles des terrains occupés par les ouvrages afin de les garantir contre la convoitise des riverains.

Cela ne fut encore pas suffisant pour faire cesser les litiges ; aussi, d'autres opérations de bornage eurent lieu après la Révolution (bornes dites "des consuls") et les dernières sous Louis XVIII (couronnes).

Combien de bornes reste-t-il ?

Daniel Giganon, de l'AACCEA de Saclay, a effectué et publié (dans *Essonne et Hurepoix*, bulletin de la SHAEH – 2005) une étude détaillée de laquelle il ressort :

- qu'un recensement effectué au cours du XIXe siècle dénombre 1 218 bornes (85 datant du XVIIIe siècle, 532 bornes "des consuls" et – implantées sous Louis XVIII – 568 bornes "nouvelles" ainsi que 33 bornes à couronnes) ;
- que 163 bornes étaient encore visibles, dont seulement 104 à leur emplacement d'origine. Triste constat, n'est-ce pas ?

Protégeons notre patrimoine historique

Ces bornes sont des joyaux de notre patrimoine historique. Soyons tous vigilants pour que leur conservation et leur mise en valeur contribuent à l'image de marque de notre ville et à sa réputation. N'hésitez pas à signaler en mairie toute borne menacée de destruction ou d'élimination.

Ces bornes seront peut-être un jour classées au patrimoine national, à nous d'y travailler…

Six rigoles traversent le Plateau de Saclay : de Favreuse, Domaniale (appelée aussi "des Granges"), de Corbeville, de Châteaufort, de Saint-Aubin et de Guyancourt.